

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2020

A 18h00 – MAUSSANE-LES-ALPILLES

L'an deux mille vingt,
le vingt-cinq février,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Agora de la commune de Maussane-les-Alpilles, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI Président.

Présents

MES ET MM. BASSO Gilles, BLANC Patrice, BONI Maryse, CALLET Marie-Pierre, CAVIGNAUX Michel, CHERUBINI Hervé, FAVERJON Yves, FENARD Michel, GALLE Michel, GARCIN-GOURILLON Christine, GARNIER Gérard, GAZEAU-SECRET Anne, GESLIN Laurent, GUENOT Jacques, JODAR Jacques, LAUBRY Patricia, LICARI Pascale, MANGION Jean, MARIN Bernard, PELISSIER Aline, PRIEUR DE LA COMBLE Inès, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoit, VIDAL Denise, WIBAUX Bernard

Excusés

MES ET MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BONET Michel, DELON Pascal, GUILLOT Pierre, JODAR Françoise, LEMOIGNE Chantal, MILAN Henri, PEROT-RAVEZ Gisèle

Monsieur Jack SAUTEL accueille les membres de l'assemblée à la Salle Agora de Maussane-les-Alpilles.

M. CHERUBINI énonce les procurations :

- De M. BLANC Michel à M. CHERUBINI Hervé
- De M. GATTI Régis à MME. LICARI Pascale
- De M. HALDY Jean à M. WIBAUX Bernard

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 10 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2019 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

- **Décision n°135/2019** : Convention de transfert d'un contrat de prêt à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles – suite au transfert de la compétence « eau et assainissement » (commune du PARADOU)
- **Décision n°136/2019** : Contrat d'abonnement aux services du pack « intégral » de la société IDEAL CONNAISSANCES SAS, à travers leur plateforme IdealCO - Devis n°2020-11-08-21
- **Décision n°137/2019** : Achat d'équipement nécessaires à la réalisation d'inspections visuelles de canalisations – Devis n°DE_EB-3069
- **Décision n°138/2019** : Convention de prestation de service « aide à l'archivage » entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et le CDG13
- **Décision n°139/2019** : MAPA2019-11 Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de création et réhabilitation d'ouvrages d'assainissement collectif sur la Commune d'Eygalières – lots 1 et lot 2
- **Décision n°140/2019** : MAPA2019-20 Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'extension de la Zone d'Activité des Grandes Terres sur la commune d'Eygalières
- **Décision n°141/2019** : MAPA2019-09 Travaux en vue de la reprise du fossé en amont du forage Flandrin
- **Décision n°142/2019** : MAPA2019-22 marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension n°3 de la zone d'activité de la Massane à Saint-Rémy de Provence
- **Décision n°143/2019** : Versement d'une indemnité pertes de récolte et d'une indemnité d'éviction à un locataire-exploitant d'un terrain agricole dans le cadre d'études préalables et de l'acquisition d'une parcelle en vue d'implanter un nouveau forage d'exploitation sur la commune de Saint-Rémy de Provence
- **Décision n°144/2019** : Réalisation et pose d'un batardeau d'une largeur de 3000mm et d'une hauteur de 1200mm fractionnée en deux parties, par la société SASU TRANSPORT CHRISTOPHE FIELOUX (TCF)
- **Décision n°145/2019** : Tarifs des produits de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Rémy de Provence

- **Décision n°146/2019** : Etat des remboursements de frais pour la mise à disposition du personnel pour l'année 2019
- **Décision n°01/2020** : Création de la régie d'avances menues dépenses
- **Décision n°02/2020** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour l'immeuble cadastré BX 227 et 228 situé ZA les Grandes Terres, 2874 route de la gare à Eygalières
- **Décision n°03/2020** : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Rémy de Provence portant sur la mise à disposition de biens et d'équipements
- **Décision n°04/2020** : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Fontvieille portant sur la mise à disposition de services techniques pour l'organisation et le déroulement de la foire aux santons sur la Commune de Fontvieille
- **Décision n°05/2020** : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Fontvieille portant sur la mise à disposition de services techniques pour réaliser une mission de nettoyage des locaux de l'office de tourisme de Fontvieille
- **Décision n°06/2020** : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Mouriès portant sur la mise à disposition d'un véhicule utilitaire léger(VUL) pour assurer le service collecte de déchets sur la commune de Mouriès
- **Décision n°07/2020** : dépôt d'une déclaration préalable pour division foncière en vue de réaliser des constructions dans la zone d'activités de la Massane à Saint-Rémy de Provence
- **Décision n°08/2020** : Convention de prestation de service conclu entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et l'association INTER-MADE
- **Décision n°09/2020** : Convention de prestation de service conclu entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et l'association INITIATIVE PAYS D'ARLES
- **Décision n°10/2020** : Convention de prestation de service conclu entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et l'association PROCAMEX
- **Décision n°11/2020** : Contrat de maintenance n°19-123 des installations techniques du « parc climatisation » de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles par la société CHABAUD CYRIL FRIGORISTE
- **Décision n°12/2020** : Audit technique et financier de la compétence eau potable de la commune de Mouriès et aide au choix du mode de gestion par la société EURYECE (Groupe MERLIN) – Devis n°AI9R01C12-2019-094-B
- **Décision n°13/2020** : Etude hydraulique réalisée par la société INGESURF dans le cadre de la création d'un giratoire sur la RD99 au niveau du carrefour situé entre l'avenue des Arènes et l'avenue Notre Dame du château sur la commune de Saint-Etienne-du-Grès
- **Décision n°14/2020** : Contrat utilisateur en exploitation relatif à l'accès à la plateforme d'hébergement Logiciel OMEGA On-line pour la facturation assainissement avec la société JVS Mairistem – Référence P20200101-18627
- **Décision n°15/2020** : Contrat de maintenance des logiciels OMEGA On-line pour la facturation assainissement avec la société JVS Mairistem – Référence L2020101-18627/01
- **Décision n°16/2020** : Contrat de maintenance des logiciels OMEGA On-line pour la facturation eau avec la société JVS Mairistem – Référence L20200101-18627
- **Décision n°17/2020** : Création de la régie d'avances et de recettes prolongée de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Rémy de Provence
- **Décision n°18/2020** : Convention de partenariat avec l'Association Jazz Saint-Rémy concernant la prestation « billetterie » par l'Office de Tourisme Intercommunal
- **Décision n°19/2020** : Convention entre la Commune de Fontvieille et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles portant sur la mise à disposition d'un bien « reproduction d'une roue à augets des moulins de Barbegal »
- **Décision n°20/2020** : Acceptation des offres d'assurance « dommages ouvrage » et « tous risques chantier » établies par la société SMACL Assurances pour l'opération de réhabilitation de l'ancienne bergerie du Château de Montauban à Fontvieille en maison de l'amandier – Devis n°DO 0006
- **Décision n°21/2020** : Contrat de maintenance Géosoft pour les logiciels Géo-ADS et Géo-Consult avec la société AMJ Groupe SAS – Contrat n°20AE5025

4. DELIBERATION N°01/2020 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** de l'installation immédiate de Monsieur Bernard MARIN comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy de Provence) ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 31 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

5. DELIBERATION N°02/2020 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** de la charte de l'élu local et dit que la lecture de celle-ci a été faite ;
- **précise** qu'une copie de la charte et des dispositions de la sous-section 1 de la section III du chapitre VI du titre Etablissements Publics de Coopération intercommunale ainsi que les articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions est remis aux conseillers communautaires comme présenté en annexe.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6. DELIBERATION N°03/2020 : ETUDE D'OPPORTUNITE DE LA PRISE DE COMPETENCE MOBILITES ET ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** l'étude d'opportunité de prise de la compétence Mobilités ;
- **approuve** l'adhésion à l'association AGIR en vue de mener l'étude d'opportunité ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **précise** que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7. DELIBERATION N°04/2020 : ADHESION A L'ASSOCIATION DE REFLEXION SUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU BASSIN VAUCLUSO-RHODANIEN

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** l'adhésion de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles à l'association de réflexion sur les déchets et assimilés du bassin vaucluso-rhodanien;
- **autorise** Monsieur le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8. DELIBERATION N°05/2020 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **élit** Jack Sautel, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, Président de séance pour le vote des questions relatives aux comptes administratifs 2019 ;
- **autorise** Jack Sautel, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, à signer les délibérations relatives aux comptes administratifs 2019.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

9. DELIBERATION N°06/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVBA

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget principal de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	2 468 046,48 €
Affectation du résultat 2018 :	- 616 655,57 €
Résultat reporté au compte 110 :	1 851 390,91 €
Titres de recettes émis en 2019 :	18 783 264,82 €
Mandats émis en 2019 :	-20 329 257,66 €
Résultat de clôture 2019 :	305 398,07 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 : -668 038 €
Titres de recettes émis en 2019 : 8 050 548,57 €
Total des recettes : 7 382 510,57 €
Mandats émis en 2019 : -4 561 023,52 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 2 821 487,05 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 3 126 885,12 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget principal de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10. DELIBERATION N°07/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVBA ET AFFECTION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget principal de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2019 : 18 783 264,82 €
Dépenses totales 2019 : -20 329 257,66 €
Soit un déficit 2019 de : -1 545 992,84 €
Excédent antérieur reporté : 1 851 390,91 €
Résultat de fonctionnement cumulé : 305 398,07 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 : 8 050 548,57 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 : -4 561 023,52 €
Soit un excédent de : 3 489 525,05 €
Déficit antérieur reporté : -668 038,00 €
Résultat d'investissement : 2 821 487,05 €
Restes à réaliser recettes : 1 911 841,00 €
Restes à réaliser dépenses : -3 288 268,00 €
Résultat d'investissement cumulé : 1 445 060,05 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 1 750 458,12 €.

- **affecte** le résultat d'investissement, soit **2 821 487,05 €** en report de recettes sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **305 398,07 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

11. DELIBERATION N°08/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DSP SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget DSP assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 197 855,19 €
Affectation du résultat 2018 : 0 €
Résultat reporté au compte 110 : 197 855,19 €
Titres de recettes émis en 2019 : 464 426,17 €
Mandats émis en 2019 : -242 699,24 €
Résultat de clôture 2019 : 419 582,12 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 : 128 647,52 €
Titres de recettes émis en 2019 : 306 560,73 €
Total des recettes : 435 208,25 €
Mandats émis en 2019 : -550 805,66 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : - 115 597,41 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 303 984,71 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget DSP assainissement de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

12. DELIBERATION N°09/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DSP SERVICE ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe DSP assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes totales 2019 : 464 426,17 €
Dépenses totales 2019 : -242 699,24 €
Soit un excédent 2019 de : 221 726,93 €
Excédent antérieur reporté : 197 855,19 €
Résultat de fonctionnement cumulé : 419 582,12 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 : 306 560,73 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 : -550 805,66 €
Soit un déficit de : -244 244,93 €
Excédent antérieur reporté : +128 647,52 €
Résultat d'investissement : - 115 597,41 €
Restes à réaliser recettes : 250 463,00 €
Restes à réaliser dépenses : -589 500,00 €
Résultat d'investissement cumulé : -454 634,41 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : - 35 052,29 €.

- **affecte** le résultat d'investissement, soit **- 115 597,41 €** en report de dépenses sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** la totalité du résultat de fonctionnement cumulé nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit **419 582,12 €**, en réserves au compte 1068 de la section d'investissement ;

Par : **POUR : 29 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

13. DELIBERATION N°10/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget régie assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 447 431,20 €
Affectation du résultat 2018 : -1 561,16 €
Résultat reporté au compte 110 : 445 870,04 €
Titres de recettes émis en 2019 : 2 712 807,02 €
Mandats émis en 2019 : - 2 564 738,11 €
Résultat de clôture 2019 : 593 938,95 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 : 447 806,59 €
Titres de recettes émis en 2019 : 969 271,53 €
Total des recettes : 1 417 078,12 €
Mandats émis en 2019 : -1 042 934,28 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 374 143,84 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 968 082,79 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget régie assainissement de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

14. DELIBERATION 11/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe régie assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes totales 2019 : 2 712 807,02 €
Dépenses totales 2019 : -2 564 738,11 €
Soit un excédent 2019 de : 148 068,91 €
Excédent antérieur reporté : 445 870,04 €
Résultat de fonctionnement cumulé : 593 938,95 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 : 969 271,53 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 : -1 042 934,28 €
Soit un déficit de : -73 662,75 €
Excédent antérieur reporté : +447 806,59 €
Résultat d'investissement : 374 143,84 €
Restes à réaliser recettes : 257 661,00 €
Restes à réaliser dépenses : -715 002,00 €
Résultat d'investissement cumulé : -83 197,16 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 510 741,79 €.

- **affecte** le résultat d'investissement, soit **374 143,84 €** en report de recettes sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** une partie du résultat de fonctionnement cumulé nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit **83 197,16 €** en réserves au compte 1068 de la section d'investissement ;
- **affecte** le solde du résultat de fonctionnement, soit **510 741,79 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002 ;

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

15. DELIBERATION N°12/2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DSP SERVICE EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget DSP eau de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 408 255,11 €
Affectation du résultat 2018 : -257 439,39 €
Résultat reporté au compte 110 : 150 815,72 €
Titres de recettes émis en 2019 : 449 801,27 €
Résultat SIVU des Canonnettes : 14 968,60 €
Mandats émis en 2019 : -279 838,71 €
Résultat de clôture 2019 : 335 746,88 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 :	183 328,61 €
Titres de recettes émis en 2019 :	<u>1 385 016,60 €</u>
Total des recettes :	1 568 345,21 €
Mandats émis en 2019 :	-802 432,81 €
Résultat SIVU des Canonnettes :	- 6189,49 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	759 722,91 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 1 095 469,79 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget DSP eau de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

16. DELIBERATION N°13/2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DSP SERVICE EAU ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe DSP eau de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes totales 2019 :	449 801,27 €
Dépenses totales 2019 :	<u>-279 838,71 €</u>
Soit un excédent 2019 de :	169 962,56 €
Excédent antérieur reporté :	165 784,32 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	335 746,88 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 :	1 385 016,60 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 :	<u>- 802 432,81 €</u>
Soit un excédent de :	582 583,79 €
Excédent antérieur reporté :	<u>+177 139,12 €</u>
Résultat d'investissement :	759 722,91 €
Restes à réaliser recettes :	177 331,00 €
Restes à réaliser dépenses :	-762 252,00 €
Résultat d'investissement cumulé :	174 801,91 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 510 548,79 €.

- **affecte** le résultat d'investissement, soit **759 722,91 €** en report de recettes sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **335 746,88 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002 ;

Par : **POUR : 29 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

17. DELIBERATION N°14/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget régie eau de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	967 213,09 €
Affectation du résultat 2018 :	<u>-477 584,28 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	489 628,81 €
Titres de recettes émis en 2019 :	2 674 610,67 €
Mandats émis en 2019 :	-2 571 657,67€
Résultat de clôture 2019 :	592 581,81 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 :	- 645 902,28 €
Titres de recettes émis en 2019 :	<u>2 212 736,96 €</u>
Total des recettes :	1 566 834,68 €
Mandats émis en 2019 :	-2 115 738,32 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	- 548 903,64 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 43 678,17 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget régie eau de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

18. DELIBERATION 15/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE EAU ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe régie eau de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes totales 2019 :	2 674 610,67 €
Dépenses totales 2019 :	<u>-2 571 657,67 €</u>
Soit un excédent 2019 de :	102 953,00 €
Excédent antérieur reporté :	489 628,81 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	592 581,81 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 :	2 212 736,96 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 :	<u>-2 115 738,32 €</u>
Soit un excédent de :	96 998,64 €
Déficit antérieur reporté :	<u>-645 902,28 €</u>
Résultat d'investissement :	-548 903,64 €
Restes à réaliser recettes :	542 906,00 €
Restes à réaliser dépenses :	-607 000,00 €
Résultat d'investissement cumulé :	-612 997,64 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : - 20 415,83 €.

- **affecte** le résultat d'investissement, soit **- 548 903,64 €**, en report de dépenses sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** la totalité du résultat de fonctionnement cumulé nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit **592 581,81 €** en réserves au compte 1068 de la section d'investissement ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

19. DELIBERATION N°16/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE TOURISME

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget régie tourisme de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	9 259,12 €
Affectation du résultat 2018 :	<u>-0 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	9 259,12 €
Titres de recettes émis en 2019 :	579 045,78 €
Mandats émis en 2019 :	- 572 425,38 €
Résultat de clôture 2019 :	15 879,52 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 :	3 638,79 €
Titres de recettes émis en 2019 :	<u>954,55 €</u>
Total de recettes :	4 593,34 €
Mandats émis en 2019 :	-7 048,98 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	- 2 455,64 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 13 423,88 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget régie tourisme de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

20. DELIBERATION N°17/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE TOURISME ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe régie tourisme de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes totales 2019 :	579 045,78 €
Dépenses totales 2019 :	<u>-572 425,38 €</u>
Soit un excédent 2019 de :	6 620,40 €
Excédent antérieur reporté :	9 259,12 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	15 879,52 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 :	954,55 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 :	<u>-7 048,98 €</u>
Soit un déficit de :	-6 094,43 €
Excédent antérieur reporté :	<u>3 638,79 €</u>
Résultat d'investissement :	-2 455,64 €
Restes à réaliser recettes :	0,00 €
Restes à réaliser dépenses :	-31 690,00 €
Résultat d'investissement cumulé :	-34 145,64 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : - 18 266,12 €.

- **affecte** le résultat d'investissement, soit **- 2 455,64 €**, en report de dépenses sur la section d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** une partie du résultat de fonctionnement cumulé nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit **2 455,64 €** en réserves au compte 1068 de la section d'investissement ;
- **affecte** le solde du résultat de fonctionnement cumulé, soit **13 423,88 €**, en report de recettes sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 29 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

21. DELIBERATION N°18/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA EYGALIERES

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget annexe extension ZA Eygalières de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	- 43 855,64 €
Affectation du résultat 2018 :	<u>-0 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	- 43 855,64 €
Titres de recettes émis en 2019 :	0 €
Mandats émis en 2019 :	0 €
Résultat de clôture 2019 :	- 43 855,64 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 :	103 911,00 €
Titres de recettes émis en 2019 :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	103 911,00 €
Mandats émis en 2019 :	-0 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	103 911,00 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 60 055,36 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget annexe extension ZA Eygalières de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

22. DELIBERATION N°19/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA EYGALIERES ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe extension ZA Eygalières de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2019 :	0,00 €
Dépenses totales 2019 :	<u>-0,00 €</u>
Soit un excédent 2019 de :	0,00 €
Déficit antérieur reporté :	-43 855,64 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	-43 855,64 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 :	0,00 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 :	<u>-0,00 €</u>
Soit un excédent de :	0,00 €
Excédent antérieur reporté :	<u>103 911 €</u>
Résultat d'investissement :	103 911,00 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 60 055,36 €.

- **affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **- 43 855,64 €**, en report de dépense sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **affecte** le résultat d'investissement, soit **103 911,00 €** en report de recette sur la section d'investissement au compte 001.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

23. DELIBERATION N°20/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE ZA DE LA MASSANE 4 SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget annexe ZA La Massane 4
Saint-Rémy de Provence de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	6 015,40 €
Affectation du résultat 2018 :	<u>-0 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	6 015,40 €
Titres de recettes émis en 2019 :	600 827,12 €
Mandats émis en 2019 :	-979 498,93 €
Résultat de clôture 2019 :	- 372 656 ,41 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 : 247 385,88 €
Titres de recettes émis en 2019 : 353 441,24 €
Total des recettes : 600 827,12 €
Mandats émis en 2019 : -600 827,12 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 0 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : - 372 656,41 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget annexe ZA la Massane 4 Saint-Rémy de Provence de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

24. DELIBERATION N°21/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ZA DE LA MASSANE 4 SAINT-REMY-DE-PROVENCE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe ZA la massane 4 à Saint-Rémy de Provence de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2019 : 600 827,12 €
Dépenses totales 2019 : -979 498,93 €
Soit un déficit 2019 de : -378 671,81 €
Excédent antérieur reporté : 6015,40 €
Résultat de fonctionnement : - 372 656,41 €
Restes à réaliser en recettes : 500 435,00 €
Restes à réaliser en dépenses : 0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé : 127 778,59 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 : 353 441,24 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 : -600 827,12 €
Soit un déficit de : -247 385,88 €
Excédent antérieur reporté : 247 385,88 €
Résultat d'investissement : 0,00 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 127 778,59 €.

- **affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **127 778,59 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

25. DELIBERATION N°22/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget annexe
Provence de la CCVBA qui se présente comme suit :

ZA Saint-Rémy de

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 560 123,47 €
Affectation du résultat 2018 : -0 €
Résultat reporté au compte 110 : 560 123,47 €
Titres de recettes émis en 2019 : 462 664,37 €
Mandats émis en 2019 : -462 664,37 €
Résultat de clôture 2019 : 560 123,47 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 :	71 100,63 €
Titres de recettes émis en 2019 :	<u>458 899,37 €</u>
Total des recettes :	530 000,00 €
Mandats émis en 2019 :	-323 014,37 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	206 985,63 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 767 109,10 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget annexe ZA Saint-Rémy de Provence de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

26. DELIBERATION N°23/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE EXTENSION ZA SAINT-REMY-DE-PROVENCE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe extension ZA Saint-Rémy de Provence de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2019 :	462 664,37 €
Dépenses totales 2019 :	<u>-462 664,37 €</u>
Soit un excédent 2019 de :	0 €
Excédent antérieur reporté :	<u>560 123,47 €</u>
Résultat de fonctionnement cumulé :	560 123,47 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 :	458 899,37 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 :	<u>-323 014,37 €</u>
Soit un excédent de :	135 885 €
Excédent antérieur reporté :	<u>71 100,63 €</u>
Résultat d'investissement :	206 985,63 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 767 109,10 €.

- **affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **560 123,47 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **affecte** le résultat d'investissement cumulé, soit **206 985,63 €**, en report de recette sur la section d'investissement au compte 001.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

27. DELIBERATION N°24/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE ZA LES GRANDES TERRES 2 EYGALIERES

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget annexe ZA les grandes terres 2 Eygalières de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	- 26 777,01 €
Affectation du résultat 2018 :	<u>-0 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	- 26 777,01 €
Titres de recettes émis en 2019 :	164 427,13 €
Mandats émis en 2019 :	-137 200,98 €
Résultat de clôture 2019 :	449,14 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 : 111 534,67 €
Titres de recettes émis en 2019 : 52 442,46 €
Total des recettes : 163 977,13 €
Mandats émis en 2019 : -163 977,13 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 0,00 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 449,14 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget annexe ZA les grandes terres 2 Eygalières de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

28. DELIBERATION N°25/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ZA LES GRANDES TERRES 2 EYGALIERES ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe ZA les grandes terres 2 à Eygalières de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2019 : 164 427,13 €
Dépenses totales 2019 : -137 200,98 €
Soit un excédent 2019 de : 27 226,15 €
Déficit antérieur reporté : -26 777,01 €
Résultat de fonctionnement cumulé : 449,14 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 : 52 442,46 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 : -163 977,13 €
Soit un déficit de : -111 534,67 €
Excédent antérieur reporté : 111 534,67 €
Résultat d'investissement : 0,00 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 449,14 €.

- **affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **449,14 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

29. DELIBERATION N°26/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE ZA LES TREBONS 2 AUREILLE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les résultats comptables du compte de gestion 2019 du budget annexe ZA les Trébons 2 Aureille- de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 0,21 €
Affectation du résultat 2018 : -0 €
Résultat reporté au compte 110 : 0,21 €
Titres de recettes émis en 2019 : 155 216,44 €
Mandats émis en 2019 : 155 216,44 €
Résultat de clôture 2019 : 0,21 €

Section d'investissement :

Résultat de de clôture de l'exercice 2018 :	32 889,06 €
Titres de recettes émis en 2019 :	<u>117 903,94 €</u>
Total des recettes :	150 793,00 €
Mandats émis en 2019 :	-149 887,44 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	905,56 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 905,77 €.

- **déclare** que les opérations comptables sont régulières et que le compte de gestion 2019 dressé par M. Berdagué, trésorier, n'appelle aucune observation ni réserve ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le compte de gestion 2019 du budget annexe ZA les Trébons 2-Aureille- de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

30. DELIBERATION N°27/2020 : ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE ZA LES TREBONS 2 AUREILLE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **arrête** les résultats comptables du compte administratif 2019 du budget annexe ZA les trébons 2 à Aureille de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes totales 2019 :	155 216,44 €
Dépenses totales 2019 :	<u>-155 216,44 €</u>
Soit un excédent 2019 de :	0,00 €
Excédent antérieur reporté :	<u>0,21 €</u>
Résultat de fonctionnement cumulé :	0,21 €

Section d'investissement :

Recettes totales de l'exercice 2019 :	117 903,94 €
Dépenses totales de l'exercice 2019 :	<u>-149 887,44 €</u>
Soit un déficit de :	-31 983,50 €
Excédent antérieur reporté :	<u>32 889,06 €</u>
Résultat d'investissement :	905,56 €

Résultat global des deux sections (fonctionnement et investissement) : 905,77 €.

- **affecte** le résultat de fonctionnement cumulé, soit **0,21 €**, en report de recette sur la section de fonctionnement au compte 002.
- **affecte** le résultat d'investissement, soit **905,56 €**, en report de recette sur la section d'investissement au compte 001.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 29 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

31. DELIBERATION N°28/2020 : RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** du présent rapport d'avancement du schéma de mutualisation des services par un vote.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

32. DELIBERATION N°29/2020 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** du présent rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles par un vote.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

33. DELIBERATION N°30/2020 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2020 joint à la présente délibération, concernant l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles;
- **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020 concernant l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

34. DELIBERATION N°31/2020 : TRANSFERT DU CDDA DE LA COMMUNE DU PARADOU – SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE – TRAVAUX RESEAUX EAUX POTABLES, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** le transfert de subventions de la commune du Paradou vers la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles pour un montant total de 1 371 077 € correspondant à un montant de dépenses subventionnables de 1 713 847 € tel que décrit dans le tableau joint à la présente deliberation
- **approuve** le plan de financement de la tranche 2018 tel que décrit dans le tableau joint à la présente deliberation
- **sollicite** de la part du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône desdites subventions à hauteur de 1 371 077€ dont 720 000 € au titre de la tranche 2018
- **s'engage** à ce que la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles participe à 20 % des dépenses HT et que les dépenses seront inscrites au budget
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

35. DELIBERATION N°32/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE RURALE – AMENAGEMENT DU CHEMIN DU RIBET - FONTVIEILLE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la réalisation des travaux de voirie permettant la sécurisation du chemin du Ribet à Fontvieille et précise que les dépenses seront inscrites au budget ;
- **sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

36. DELIBERATION N°33/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE RURALES – AMENAGEMENT DU CHEMIN DU PONT CARLIN – SAINT-ETIENNE-DU-GRES – MAS-BLANC-DES-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la réalisation des travaux de voirie de mise en sécurité du chemin du Pont Carlin à Saint-Etienne du Grès et Mas Blanc des Alpilles et précise que les dépenses seront inscrites au budget ;
- **sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

37. DELIBERATION N°34/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2020 – PARTIE THEMATIQUE – MISE AUX NORMES ET REQUALIFICATION DES DECHETERIES DE MAUSSANE/PARADOU ET SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la mise aux normes et la requalification des déchèteries de Maussane/Paradou et de Saint-Rémy de Provence et précise que les dépenses seront inscrites au budget ;
- **sollicite** l'aide financière à hauteur de 679 500€ de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2020-partie thématique- pour la mise aux normes et la requalification des déchèteries de Maussane/Paradou et Saint-Rémy de Provence dont le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Coût de l'opération : 2 265 000 € HT		
Financiers	Montant (HT)	Part
Etat-DSIL 2020-partie thématique-	679 500 €	30 %
CD 13-CDDA-Tranche 2016	876 540 €	39 %
CCVBA-Autofinancement	708 960 €	31 %

- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

38. DELIBERATION N°35/2020 : AMENAGEMENT ZONE D'ACTIVITE (ZA) – FIXATION DES PRIX DE VENTE FLORAME MASSANE 3

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la cession d'un terrain à bâtir de 19.315m² à l'entreprise FLORAME ou à toute personne physique ou morale la représentant ;
- **fixe** le prix de cession du terrain à bâtir de 19.315 m² à l'entreprise FLORAME ou à toute personne physique ou morale la représentant, à 733 970,00 € HT soit 38€ HT/m² (43,98€TTC/m², dont 5,98€ de TVA sur marge, à payer par les acquéreurs, sachant que la TVA sur marge collectée est reversée directement au Comptable public de la CCVBA).

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

39. DELIBERATION N°36/2020 : TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES COMMUNES A LA CCVBA DES VEHICULES AFFECTEES AU SERVICE PUBLIC DES DECHETS

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** le transfert en pleine propriété par les Communes à la Communauté de communes des véhicules affectés au service déchets ;
- **charge** le Président de notifier cette demande aux Conseils municipaux concernés afin de finaliser ces cessions amiables à l'euro symbolique par véhicule ;
- **autorise** le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

40. DELIBERATION N°37/2020 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS DANS LE CADRE D'OPERATIONS SPECIFIQUES – AVENUE DE SAINT-REMY RD99 A SAINT-ETIENNE-DU-GRES

Le conseil communautaire délibère :

- **applique** un tarif par branchements de 198,53 € TTC pour les branchements en eau usée sur l'Avenue de Saint-Rémy, RD99, à Saint-Etienne-du-Grès ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

41. DELIBERATION N°38/2020 : MODIFICATION GRILLE SALARIALE – REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la revalorisation de la grille salariale de la régie de l'eau et de l'assainissement selon l'annexe ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;
- **précise** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets annexes « Régie – service eau CCVBA » et « Régie – service assainissement CCVBA » au chapitre 012.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

42. DELIBERATION N°39/2020 : MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS (CET) POUR LES AGENTS DE LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **étend** le compte épargne temps selon les modalités fixés par le décret n°2010-532 du 20 mai 2010 aux agents des régies de l'eau et de l'assainissement ;
- **approuve** le règlement intérieur fixant les modalités d'application du compte épargne temps pour tous les services de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;
- **dit** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets annexes de la régie « Régie – service eau CCVBA » et « Régie – service assainissement CCVBA » au chapitre 012.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

43. DELIBERATION N°40/2020 : MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT TEMPORAIRE DES AGENTS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la revalorisation des modalités de remboursement des frais de repas lors de déplacements temporaires des agents communautaires ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

44. DELIBERATION N°41/2020 : MARCHE N°2016-29 – AVENANT N°1 – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE EAU POTABLE DE REFOULEMENT SUR LE CD 31 – QUARTIER DES PALUDS – SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la signature de cet avenant n°1 ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'avenant précité, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

45. DELIBERATION N°42/2020 : AO 2017-05 – AVENANT N°1 – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU POTABLE

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** de la décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 27 janvier 2020, de valider la nécessité de prendre un avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture des compteurs d'eau potable.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'avenant précité, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

46. DELIBERATION N°43/2020 : MAPA 2018-14 – AVENANT N°2 – LOT N°1 – TRAVAUX DE REHABILITATION DU GENIE CIVIL – TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESERVOIRS DE STOCKAGE D'EAU POTABLE DES ANTIQUES ET DES ALPILLES A SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la signature de cet avenant n°2 ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'avenant précité, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

47. DELIBERATION N°44/2020 : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE N°AO 2020-01 – FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS A PUCE

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** de la décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 18 février 2020, attribuant l'accord cadre de fourniture et distribution de bacs roulants à puce à la société SSI SCHAEFER sise 6 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES pour un montant estimatif (DQE) de 1 817 370 € HT ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'accord-cadre précité, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

48. DELIBERATION N°45/2020 : APPROBATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET PLUVIALES ET DU SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – PLU MOURIES

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la Commune de Mouriès tels que modifiés le 10/02/2020 ;
- **approuve** le schéma de distribution d'eau potable de la Commune de Mouriès ;
- **précise** que la présente délibération sera notifiée à la Commune de Mouriès.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

49. DELIBERATION N°46/2020 : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZA LES GRANDES TERRES – EYGALIERES – FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION

Le conseil communautaire délibère :

- **valide** l'avant-projet définitif du projet d'extension de la zone d'activité des Grandes Terres sur la Commune d'Eygalières et le coût prévisionnel des travaux issu de l'avant-projet définitif de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 311 914,00 € HT ;
- **porte** l'enveloppe financière du projet à 1 374 564 € HT répartis comme suit :
 - 62 650 € HT pour la maîtrise d'œuvre ;
 - 1 311 914 € H.T pour les travaux ;
- **valide** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 62 650 € HT ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout autre pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **dit** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget 2020.

Par : **POUR : 31 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

50. DELIBERATION N°47/2020 : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DU PROJET D'EXTENSION N°3 DE LA ZA DE LA MASSANE N°3 – SAINT-REMY-DE-PROVENCE – FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION

Le conseil communautaire délibère :

- **valide** l'avant-projet définitif du projet d'extension de la zone d'activité de la Massane 3 et le coût prévisionnel des travaux issus de l'avant-projet définitif de maîtrise d'œuvre pour un montant de 292 965,00 € HT ;
- **porte** l'enveloppe financière du projet à 325 134 € HT répartis comme suit :
 - 32 169 € HT pour la maîtrise d'œuvre ;
 - 292 965 € H.T pour les travaux ;
- **valide** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 32 169 € HT ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout autre pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **dît** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2020.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

51. DELIBERATION N°48/2020 : ADHESION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ALPILLES EN PROVENCE A ATOUT FRANCE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** l'adhésion de l'office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence à atout France en tant que membre associé ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **précise** que la dépense correspondante sera inscrite au budget annexe de la Régie tourisme.

Par : **POUR : 31 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

52. QUESTIONS DIVERSES :

La séance est levée à 19h45.

Le Président



Hervé CHERUBINI